Communauté de communes Mellois en Poitou

Compte-rendu

Objet de la réunion-atelier : Élaboration du PLUi-H – Concertation avec les acteurs du territoire [Préservation des espaces et ressources naturels]

29 novembre 2023

1. Objet et déroulé de la séance

L'objectif de la réunion est d'échanger avec les acteurs du monde associatif et des partenaires institutionnels, afin de connaitre leurs attentes, projets, moyens d'action contribuant à la construction du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat dans son volet préservation des espaces et des ressources naturels.

1. Tour de table et introduction par Sylvain GRIFFAULT

2. Présentation par Nadir GHASSOUL, chargé de la concertation PLUi-H à Mellois en Poitou, de la procédure d'élaboration du PLUi-H et du volet état initial de l'environnement issu du diagnostic du PLUi-H.

3. Échanges autour de la question de la préservation du socle naturel du territoire (espaces et ressources naturels), en lien avec les moyens d'action identifiés dans le PLUi-H.

4. Atelier interactif.

2. Présents

ELUS :

M. Sylvain GRIFFAULT – Vice-président en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat

SERVICES :

Mme Lucie LAVENAC - Cheffe de service Planification et Habitat

Mme BOIVINEAU Noémie - Chargée de mission Climat Air Énergie

Mme. Patricia VAURY – Chargée de mission habitat

M. Nadir GHASSOUL – Chargé de mission concertation

ACTEURS DE LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT :

M. Olivier BRAYNAS – Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA).

Mme Alexandra BARON – Fédération départementale de la chasse 79 – Directrice.

M. Florent BLANCHARD – Association Lezay Natura 2000 – Président.

M. Christophe INGRAND – Association Deux-Sèvres Nature Environnement – Bénévole.

M. Christian MEDEAU - Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP Lezay) – Directeur.

M. Bastien NICOLAS - Syndicat des Eaux 4B – Animateur ressource.

M. Julien GRIGORCIUK - Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine (SMC 79) – Technicien rivière.

Mme Auriane BLANC – Association Lagom Natura – Présidente.

Mme Anne-Catherine – Collectif Préservation Sud Deux-Sèvres – Membre.

Mme Françoise BOURREAU – Association Stop Éolien en Pays Mellois – Présidente.

Mme Elsa BERTHET - Centre d'Etudes Biologiques de Chizé INRAE – Chercheuse.

3. Synthèse des échanges

A la suite de la présentation :

Le présent compte-rendu fait part des principaux échanges ayant eu lieu à la suite de la présentation. Il est indissociable du support de présentation

Une participante demande des explications sur le dispositif Zéro Artificialisation Nette (ZAN), Mme LAVENAC explique ce que ce dispositif implique et rappelle les échéances fixées par la Loi Climat et Résilience, elle indique que les modalités d'exécution sont encore imprécises et que les décrets d'application sont parus il y a seulement quelques jours et qu'il y'aurait quand même une marge d'artificialisation tolérée pour chaque commune, cette marge pourrait éventuellement être mutualisée à l'échelle intercommunale . Elle conclue en précisant que le service est en veille sur l'actualité juridique de ce sujet.

M. GRIFFAULT prend la parole et explique comment le ZAN pourrait être en même temps une opportunité qui favoriserait la reconquête de l'existant et la récupération des friches, notamment dans les centres bourgs.

Une participante évoque la récente loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, elle indique que la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a déjà publié une cartographie de zones propices, et demande à quoi va servir le guide des bonnes pratiques des projets éoliens élaboré par Mellois en Poitou, ainsi que les orientation du SRADDET Nouvelle-Aquitaine (Schéma Régional D'aménagement, De Développement Durable et D'égalité des Territoires), à la lumière de cette nouvelle loi.

M. GRIFFAULT répond en indiquant que le SRADDET est en cours de modification et que la cartographie de la DREAL est publiée à titre indicatif et non contraignant. Il rappelle que le guide a permis de mettre d'accord les communes du territoire, il souligne à quel point il est primordial de

parler d'une seule voix pour discuter et négocier avec les services de l'État, en leur montrant qu'un travail et un effort considérables ont déjà été faits sur ce sujet.

Une participante demande quels sont les polluants qui peuvent être identifiés lors des contrôles de qualité de l'eau des rivières. M. GHASSOUL répond qu'il peut s'agir d'intrants agricoles, de rejets d'eaux usées de particuliers ou par certaines stations d'épuration. Un autre participant intervient et indique que les installations en lien avec l'industrie chimique peuvent être en cause, notamment à Melle, il indique que ce sont les agences de l'eau qui suivent l'évolution de l'état chimique des masses d'eau superficielles.

Un participant demande ou en est le projet d'inventaire des zones humides et du maillage bocager. M. GRIFFAULT rappelle en quoi consiste ces inventaires, comment ils sont élaborés et explique les contraintes récentes liées à la sécheresse que le territoire a connu l'été dernier.

Une participante demande quelle sera la place accordée aux parcs éoliens et photovoltaïques dans le futur PLUi-H. M. GRIFFAULT évoque le Plan Climat Air Energie Territorial en cours d'élaboration, il indique que celui-ci devra déterminer des objectifs quantitatifs à partir de plusieurs modes de production d'énergies renouvelables, pas seulement pour l'éolien et le photovoltaïque, et qu'un zonage spécifique pourrait être inclus dans le PLUi-H.

> ***Info*** : vous trouverez des précisions sur les lois « Climat & Résilience » et « APER » sur vie-publique.fr
>
> https://www.vie-publique.fr/loi/286391-energies-renouvelables-loi-du-10-mars-2023#mobiliser-du-foncier-pour-le-solaire-et-l%C3%A9olien
>
> https://www.vie-publique.fr/loi/278460-loi-22-aout-2021-climat-et-resilience-convention-citoyenne-climat#le-logement-et-lartificialisation-des-sols

L'atelier interactif :

Trois tables de trois groupes sont formées, sur chaque table se trouvait une question à laquelle le groupe présent autour a répondu sur des post-it. Après cinq minutes, chaque groupe est passé à la table/question suivante et a complété les réponses faites par le groupe précédent. A la fin, un volontaire de chaque table a restitué oralement toutes les réponses qui ont été apposées sur chacune des tables.

A la question quels sont vos besoins / attentes du PLUi-H ?

Les problématiques liées à la préservation des continuités écologiques et de la trame verte et bleue sont l'objet de la majorité des réponses exprimées par les participants. Le traitement et la prévention des obstacles à l'écoulement des cours d'eau, la préservation des fonds de vallées (sèches y compris) limitera l'impact des crues. Cette préservation passerait également par l'intégration de bandes sans phytosanitaires dans les futurs zonages (à proximité des cours d'eau, des zones humides et des habitations).

Concernant la ressource en eau, une coordination de l'action est souhaitée concernant la délimitation des aires d'alimentation et de captage ainsi qu'un développement de l'urbanisation et de l'activité agricole en lien avec la disponibilité de la ressource et la préservation du cadre de vie.

Un travail commun avec des associations pour valoriser la taille des haies serait envisageable.

A la question quel(s) apport(s) pensez-vous que votre structure/organisme peut apporter au projet PLUi-H ? :

Chaque participant a mis en avant la plus-value potentielle que sa structure peut apporter au projet : mobilisation de bénévoles pour des opérations d'animations autour des milieux aquatiques, mise à disposition de diagnostics et de cartographie (zonage continuité écologique complémentaire, diagnostic rivière, études continuité/qualité eau, suivi des espèces…)

Plusieurs associations se proposent pour d'accompagner Mellois en Poitou dans sa communication et la sensibilisation auprès des citoyens sur les questions environnementales.

A la question votre collaboration avec la Mellois en Poitou sera une réussite si …

- La conservation de la faune et de la flore locales par un zonage stricte et uniforme des zones humides, sans zones de blocage pour les espèces (couloirs verts, restauration des rivières vieux fonds/vieux bords).
- Une préservation des ripisylves et des linéaires de haies existants, mais aussi de nouvelles plantations qui soient en cohérence avec les écosystèmes locaux.
- Une vigilance maintenue sur la géothermie face au risque de pollution des nappes.
- Exclure du sud du territoire de nouvelles implantations d'éoliens, au vu des enjeux de préservation de la biodiversité et du patrimoine forts identifiés.
- Considérer les propositions émises ici dans des cadres autres que celui du PLUi-H, lorsque les moyens d'action ne relèvent pas de ce dernier.